

Henri THERY (1923-2009) Le rénovateur



FAIRE DU CENTRE SOCIAL
LE SUPPORT DES
DYNAMIQUES
SOCIALES LOCALES

Henri Théry a été le **rénovateur** des centres sociaux. Au cours des années 1960-1970, il a replacé les centres sociaux dans les enjeux d'une société française en pleine modernisation.

Coopté administrateur de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF), il en devient le vice-président puis, en 1969, le **président**. Il a tenu ces fonctions tout en exerçant d'importantes responsabilités dans le champ des institutions catholiques sociales et des œuvres sanitaires et sociales privées. Il était notamment délégué général de l'Union des Secrétariats sociaux de France, puis directeur général de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

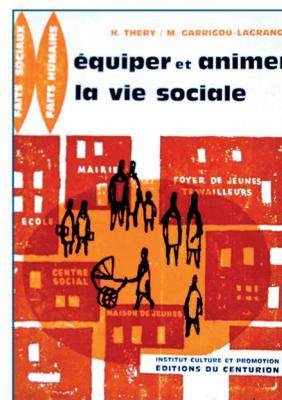
À la tête de la FCSF jusqu'en 1980, il **contribue puissamment à la redéfinition du projet centre social**, à son ancrage associatif, à la reconnaissance des centres sociaux par les pouvoirs publics. Pour ce faire, il préside **trois congrès fédéraux** nationaux successifs (Dourdan-1967, Lyon-1969, Marseille-1972) ; il inspire, en 1970, le contenu d'une circulaire du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale précisant la définition et les critères du Centre social ; il suscite, en 1971, la reconnaissance de la fonction d'animation globale des centres sociaux par la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), associé à un agrément et à un financement dit de prestation de service.

« Le centre social apparaît [maintenant] comme un foyer de rencontre, un pôle de concertation et de réflexion, un promoteur d'initiatives, jouant ou pouvant jouer un rôle important comme agent de développement dans les collectivités [humaines] affrontées à des changements de structures considérables, notamment du fait de l'urbanisation. »

(Henri Théry, intervention devant la Commission de l'Action sociale préparatoire au VI^e Plan, le 17 nov. 1969)

« Il ne s'agit pas seulement de guérir ou de prévenir des maux. Il faut promouvoir un plus et un mieux, en permettant aux individus et aux groupes de se promouvoir eux-mêmes, de se prendre en charge le plus possible, de s'insérer activement dans la société, d'y affirmer ce qu'ils ont d'original, donc d'y conquérir ou d'y défendre leur identité, d'y prendre des responsabilités. »

(Henri Théry, Congrès FCSF de Marseille, mai 1972)



Définition et valeurs du centre social

« Le Centre social et socio-culturel entend être un **foyer d'initiatives porté par des habitants associés** appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. »

(extraits de la Charte des centres sociaux et socioculturels adoptée en l'an 2000 lors de l'AG de la FCSF à Angers)

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socio-culturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à **trois valeurs fondatrices** : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. »

Évolution du nombre des adhérents à la FCSF (1922-2022)

ANNÉE	CENTRES SOCIAUX	FÉDÉRATIONS**
1922	12	
1926	82	
1939	63	
1946	30	
1950	116	1
1960	200	2
1970	470	11
1980	720*	16
1990	800*	26
2000	958	42
2010	1.100*	44
2014	1.150	45
2022	1.400	49

*Estimations
**FD départementales ou régionales non compris les unions/FD de fédérations



Pour aller plus loin

- Robert Durand, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Syros, 1996, La Découverte, 2006, 2013. Disponible auprès de Mémoires Vives-Centres Sociaux
- Jacques Eloy, « La promotion de la vie sociale dans les nouveaux ensembles urbains. L'exemple des Centres sociaux », *Revue du Nord*, n° 381, juin-sept. 2009, p. 563-574. (disponible via cairn.info)
- le site memoiresvives.centres-sociaux.fr
- le Senacs (et son site senacs.fr) publie, régulièrement et par département, des données sur les Centres sociaux et leurs activités ainsi que sur les Espaces de vie sociale
- l'ensemble des collections des revues de la FCSF entre 1946 et 2003 (*Nos Voisins-Nos Amis* ; *Centres sociaux* ; *Ouvertures*) disponibles sur gallica.bnf.fr

Indications concernant l'édition du dépliant

- Éditeur :** FCSF
- Rédaction :** Mémoires Vives-Centres Sociaux
- Graphisme :** Vincent Montagnana
- Date :** mai 2023



10, rue Montcalm BP 379
75869 Paris Cedex 18

Adresse mail : memoires-vives@aliceadsl.fr



1896
1903 MISÈRES
MAISON SOCIALE OUVRIÈRE aimée
1922 ÉDUCUER
1952

Les centres sociaux foyers de transformations sociales

CO-1961
AGIR CENTRE SOCIAL
exclusions animées 1971
HABITANTS DÉMOCRATISER
2022

Marie-Jeanne BASSOT (1878-1935) La refondatrice



LE CENTRE SOCIAL
EST ÉDUCATEUR DE
LA FAMILLE OUVRIÈRE
PARCE QUE FOYER
D'AMITIÉS

Marie-Jeanne Bassot a été la **refondatrice des centres sociaux**. Elle a redonné vie et souffle au projet de justice et de fraternité sociales des Maisons Sociales. Ces Maisons avaient été implantées en quartier ouvrier à Paris par Mercédès Le Fer de la Motte, à partir de 1903. Elles avaient dû fermer en 1909 à la suite du **procès** retentissant intenté par Marie-Jeanne Bassot, en 1909, à l'encontre de ses parents. Ceux-ci l'avaient fait enlever et conduire en hôpital psychiatrique pour l'empêcher d'être « résidente » à la maison sociale de Levallois-Perret.

Déshéritée par ses parents, sans soutien associatif, Marie-Jeanne Bassot n'abandonnera pourtant pas son « projet de vie », inspiré de valeurs évangéliques. **Elle revint en 1910 à Levallois Perret** pour y reconstituer une Maison sociale, qu'elle dénommera **La Résidence sociale**. Elle en étendra le rayonnement en développant de nombreuses activités sociales et éducatives pour et avec la population locale.

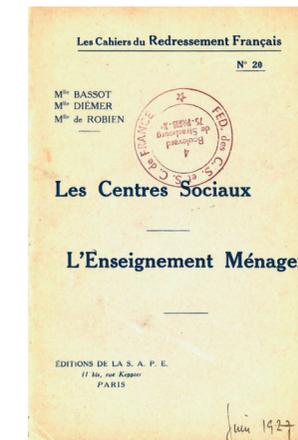
Au cours d'un **voyage aux USA**, elle constate l'important développement des centres sociaux (settlements) et leur organisation collective. À son retour, elle entreprend de grouper, en fédération, des œuvres sociales, déjà existantes, s'accordant sur une définition et une appellation communes de leur action : le « centre social ». **Ainsi naît, en 1922, la Fédération des centres sociaux de France** dont Marie-Jeanne Bassot devient la charismatique et entreprenante Secrétaire générale.

« Notre association qui a pour but, par la présence de Résidentes, d'améliorer la vie de la famille ouvrière en organisant et favorisant tout ce qui peut contribuer à son bien-être et à son bonheur, ne peut facilement délimiter ses diverses activités. Nous essaierons de les grouper en trois séries différentes qui s'interpénètrent et se complètent : l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et artistique, l'éducation sociale. »

(M.J. Bassot, rapport moral, AG de La Résidence sociale, 15 nov. 1921)

« L'Amitié ! Mais elle est notre raison d'être, la cause première de notre action. Elle donne à la Résidente cette sympathie universelle qui voit au-delà des cas d'assistance, de maladies, de misères physiques et morales, des êtres à comprendre, à admirer quelquefois, à aimer toujours, à orienter, en leur faisant donner un effort personnel, vers plus de justice, de paix et de bonheur ! »

(M.J. Bassot, rapport moral, AG de La Résidence sociale, 31 mars 1930)



Restaurer les liens sociaux (1890-1945)

L'histoire des centres sociaux en France s'amorce, à la fin du XIX^e siècle, dans une société libérale qui se républicanise à l'encontre du monarchisme, se sécularise à l'encontre de l'Église catholique et s'industrialise à l'encontre de l'artisanat. Il en résulte une accentuation des divisions sociales, le développement d'une classe de travailleurs salariés, souvent prolétariés et la constitution de nouvelles pauvretés. Forts de l'**encyclopique Rerum novarum** de 1891 du pape Léon XIII et du « **Raffinement** » à la République qu'il préconise, des catholiques sociaux, ni prêtres ni élus politiques, **dénoncent ces injustices sociales** comprises comme étant le produit de la dissolution des liens sociaux traditionnels et entendent y remédier par des actions concrètes qu'ils mènent eux-mêmes auprès des populations ouvrières.

Les prémices de ce que seront les centres sociaux sont posées par **Marie Gahéry**, ardente catholique sociale. Elle crée en 1896, dans le XI^e arrondissement de Paris, l'**Œuvre sociale de Popincourt**, avec l'appui du Marquis Albert Costa de Beauregard. Elle s'inspire des postures fondamentales des **settlements**, nés à Londres et aux USA à partir de 1884 : face aux injustices subies par les populations laborieuses et les divisions sociales qu'elles génèrent, il s'agit de faire œuvre sociale et non pas œuvre charitable. Il s'agit, en venant résider dans les quartiers populaires, de rétablir des liens personnels de coopérations fraternels entre des membres de classes sociales qui d'ordinaire s'ignorent, voire se haïssent, afin de **reconstituer des corps sociaux**, telle la famille, jugés indispensables à l'ordre social.

Mercédès le Fer de la Motte prend le relais de Marie Gahéry et constitue, en 1903, avec la **Ligue de la Patrie Française**, l'association La Maison sociale. En peu d'années, elle ouvre six Maisons sociales à Paris et dans sa banlieue, dont celle de Levallois Perret avec **Marie-Jeanne Bassot**. Ce réseau réformateur en milieu ouvrier doit pourtant se dissoudre en 1909. Il était particulièrement contesté par des forces sociales conservatrices religieuses et bourgeoises, notamment lors du **procès** intenté par Marie-Jeanne Bassot à l'encontre de ses parents, ceux-ci l'ayant fait enlever et interner dans un hôpital psychiatrique en Suisse parce qu'ils refusaient son engagement de « **résidente** » dans les Maisons sociales.

Trois anciennes résidentes reconstituent individuellement, en 1910, de nouvelles Maisons sociales dans les quartiers populaires où elles avaient débuté. En particulier, **Marie-Jeanne Bassot revient à Levallois-Perret** et y établit, avec le concours de Mathilde Girault, une **Résidence Sociale** qui initie localement, sans prosélytisme politique ou religieux, une dynamique action sociale, sanitaire et éducative, ouverte à tous et impliquant les intéressés eux-mêmes.

Ayant coopéré avec des fondations philanthropiques américaines pendant la Grande Guerre, Marie-Jeanne Bassot est invitée aux USA en 1919 et y constate un fort développement des **settlements** et leur importante influence sociale et politique, aidés en cela par leur fédéralisation. À son retour en France, elle constitue, en **1922, la Fédération des centres sociaux de France**. Elle **groupe des œuvres sociales de voisinage préexistantes** en milieu ouvrier, ayant des références spirituelles aussi bien catholiques que protestantes ou juives mais se voulant neutres politiquement et religieusement dans leurs actions promotionnelles avec les personnes et les familles ouvrières. En 1935, la FCSF conclut un accord avec la Caisse de compensation des **Allocations familiales de la Région parisienne** qui permet aux centres sociaux de préserver leur action globale auprès des personnes et des familles du voisinage.

Établir le centre social participatif (1945-1960)

Après la seconde guerre mondiale, le projet des centres sociaux est confronté à des contextes politiques, économiques et sociaux profondément nouveaux. Les **ordonnances sur la Sécurité sociale de 1945** donnent aux politiques sociales de nouvelles bases et font des politiques familiales une priorité politique. Les ouvriers et leurs syndicats revendiquent et accèdent à des **responsabilités** dans les nouvelles institutions sociales. **Les services sociaux prolifèrent**, accompagnant l'institutionnalisation des nouvelles politiques. **Les militants catholiques sociaux** sont en phase avec le Mouvement républicain populaire (MRP), le parti démocrate-chrétien non confessionnel, devenu incontournable sous la IV^e République. La croissance économique de 5 à 6 % par an facilite grandement les avancées sociales. Par contre, les engagements coloniaux français divisent la société française.

La Fédération organise en 1957 **deux importantes journées sur les centres sociaux**, sur ce qu'ils peuvent et doivent être. En mars, une journée d'étude rassemble 90 assistantes sociales travaillant dans les centres sociaux adhérents à la Fédération. En avril, une journée d'information groupe près de 500 personnes représentant des organismes et des services à travers toute la France. Au cours de ces rassemblements, il est reconnu que **le centre social ne peut se limiter à être un organe de décentralisation et de coordination de services sociaux et qu'il est d'abord un lieu de contact humain avec le voisinage**, facteur **rendant possible des actions participatives** et éducatives. Ce point de vue est même exprimé par les responsables du Ministère de la Population et de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales (UNCAF). Ainsi, sur ces bases, en dix années, la Fédération passe de 30 à 160 adhérents et compte une deuxième fédération locale, celle de la Nièvre.

La Secrétaire générale de la FCSF, **Juliette Maze**, rédige en 1952 **un rapport sur les centres sociaux** existant en France, avec le concours de Jean-Marie Arnion, Directeur départemental de la population et de l'entraide du Rhône. Ce rapport constitue la réponse de l'État français à une demande exprimée par le Conseil économique et social de l'ONU. Il formule **une définition du centre social qui intègre cinq caractéristiques** : le voisinage, la collaboration des usagers, le regroupement de services, l'animation par un personnel qualifié, le caractère résidentiel. Cette définition, qui reprend l'essentiel de la conception initiale des centres sociaux, devient une référence officielle pendant de nombreuses années.

La Fédération des centres sociaux de France (FCSF) tient sa première Assemblée générale d'après-guerre en juin 1947. Elle se repositionne au regard des nouveaux contextes politiques, sociaux et institutionnels. **Elle n'est plus seule** à susciter la création de centres qualifiés de « **sociaux** ». L'entraide française, les nouvelles Caisses d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole y groupent leurs services sociaux. Ceux-ci se spécialisent, se normalisent pour activer les nouveaux droits ouverts notamment par la Sécurité sociale. Quant à elle, la FCSF se démène pour **faire valoir le projet centre social et familial spécifique** qu'elle porte. Elle promeut notamment la nécessaire **participation des usagers** à l'activité et à la gestion des centres sociaux, au moment où le monde ouvrier aspire à plus de responsabilités. Elle reconnaît la constitution de la première fédération locale de centres sociaux, celle du Loiret et souhaite que d'autres se créent. Elle relance les relations et coopérations internationales entre les centres sociaux et en assure le secrétariat.

Animer la vie locale (1960-1990)

La France, en trente années, de 1960 à 1990, connaît **deux situations économiques, politiques et sociales fortement contrastées** : expansion économique et progrès sociaux d'abord et puis crise économique durable et précarisation pour les populations. Dans une première période, l'État planifie un **ambitieux développement économique et social**. Notamment, il encadre une **urbanisation intensive** en instituant de nombreux grands ensembles résidentiels intégrant, plus ou moins, des équipements collectifs. De nouvelles classes moyennes se constituent, les **associations** se multiplient et certaines développent une militance résidentielle. Dans la seconde période, à partir de 1975, la crise économique, devenant durable, génère un chômage de masse, de nouvelles pauvretés et, en réponse, des politiques sociales de plus en plus actives, notamment en matière d'insertion sociale. À partir de 1981, une politique de décentralisation de l'action administrative est engagée au bénéfice des Régions et des Départements, en particulier en matière d'action sociale.

Le centre social se présente et apparaît, à nombre de responsables publics et privés, comme **un équipement social souhaitable, notamment dans les nouveaux grands ensembles résidentiels** au sein desquels la constitution d'une vie sociale fait enjeu. Deux circulaires ministérielles en **1961** incitent à leur création tout en précisant que des crédits publics d'investissements sont planifiés. La FCSF se réorganise, intègre de nouveaux administrateurs (dont Henri Théry), recrute un délégué général salarié (Jean Busson) et accompagne l'émergence croissante de centres sociaux dans les nouveaux quartiers, notamment lorsqu'ils sont portés de manière associative par des forces militantes locales.

Le développement en nombre des centres sociaux ne se fait pas sans problèmes. La diversité de leurs promoteurs, de leurs lieux d'implantation, des besoins des populations destinataires et l'insuffisance criante de leurs ressources, humaines et financières, interrogent leur identité même. Le centre social peut-il agir, tout à la fois, dans les domaines du médico-social, du social, des loisirs et du culturel, peut-il être en phase avec les attentes de toutes les classes d'âge et de la diversité sociale des familles du voisinage ? Ce sont ces questions que tente de résoudre la FCSF, en interaction avec trois ministères (des Affaires sociales, de la Construction, de la Jeunesse et des sports) et avec ses adhérents. Pour ce faire, elle organise, sous la houlette de Henri Théry, **trois congrès successifs** à Dourdan (1967), à Lyon (1969) et à Marseille (1972). La circulaire « **Dienesch** » de 1970, la création d'un syndicat employeur (Snaesco) et la reconnaissance par la CNAF en **1971 de la fonction « de coordination et d'animation globale** », associée à un agrément et à un financement, stabilisent durablement l'avenir des centres sociaux.

En contact direct avec les habitants, les centres sociaux constatent la **dégradation de leur situation économique et sociale**. De même, ils jugent en péril leur propre existence par défaut de financements. Dans le même temps, ils voient la décentralisation administrative se mettre en place, notamment celle de l'action sociale. Comment se situer devant de telles transformations ? **Pour pouvoir agir**, il faut que leur projet social et d'éducation populaire puisse être reconnu et aidé, sans subordination, aux différentes échelles administratives, en particulier maintenant à **l'échelle locale**. Ces enjeux sont au cœur des discussions du Congrès de Bordeaux (1984) y compris avec les institutions présentes (État, Cnaf, Conseil général, Municipalité). Quelques mois plus tard, la Cnaf met en place une décentralisation de l'agrément « **coordination et animation globale** » en le confiant aux CAF locales au regard d'un **« contrat de projet social » pluriannuel** élaboré par le centre social avec ses principaux partenaires. Ainsi s'amorce la capacité nouvelle des centres sociaux à nouer « **des solidarités pour un développement local** », ce qui leur permet de s'engager dans des actions d'accompagnement à l'insertion sociale dans le cadre du dispositif **RMI (1988)**.

Accroître les capacités d'agir des habitants (1990-2020)

Depuis 1990, la société française ne cesse de **se fragmenter** sous les effets d'une mondialisation libérale des échanges économiques et culturels, d'une dérégulation du capitalisme, des inégalités des conditions de vie et de l'individualisation des opinions et des comportements. Les innovations technologiques, la numérisation des relations accélèrent le temps et accentuent les concurrences et les identités. Les autorités institutionnelles et les **participations** citoyennes régressent. Les « **souffrances** » écologiques se révèlent. Des radicalismes religieux justifient des attentats. Le chômage de masse perdure et durabilise les pauvretés. Les **ségrégations spatiales** ouvrent aux révoltes urbaines. Successivement, de **nombreuses politiques publiques ciblées**, mais aussi des initiatives associatives, plus ou moins durables, tentent de compenser ces situations et ces fractures sociales. Les politiques de la Ville (DSQ, ZUS), d'insertion économique et sociale (RMI) et éducative (ZEP, laïcité) en témoignent.

Pris dans des décennies particulièrement flottantes, les centres sociaux sont eux-mêmes **bousculés dans leurs repères et moyens d'action**. En interne, ils connaissent une crise de gouvernance en 2007 qu'ils arrivent à surmonter. En externe, ils doivent **reconstruire la légitimité de leur utilité sociale**, ce qu'ils entreprennent en 2005, lors de leur congrès de Villebon et auprès des parlementaires, en défendant la nécessaire reconnaissance des habitants-acteurs. Ils iront plus loin à partir de 2010, en raisonnant l'enjeu démocratique en termes de « **pouvoir d'agir** ». Ils en débattent au congrès de Lyon en 2013 et feront du développement du pouvoir d'agir des habitants le leitmotiv de leur projet fédéral 2014-2022.

Les centres sociaux, confrontés individuellement à la dureté des situations d'exclusion, aux revendications identitaires, aux radicalisations religieuses, voient la nécessité d'accroître leurs interrelations en se fédérant davantage, en partageant la diversité de leurs expériences et de leurs utopies. Ils s'en donnent les moyens en créant en 1987 **un fonds mutualisé pour le développement de leur réseau** qui, de 15 fédérations départementales ou régionales, passe à 38 en 1998. De plus, pour consolider les compétences de leurs acteurs et notamment le portage du projet politique du centre social par les habitants administrateurs, ils cotisent annuellement à un fonds de formation qui leur est dédié (Fosfora). Enfin, au-delà de dispositions organisationnelles, ils entreprennent de s'accorder sur leur identité propre, sur leurs valeurs et manières de faire, en adoptant, lors de leur assemblée générale à Angers en juin 2000, une **Charte des centres sociaux et socioculturels**.

De plus en plus implantés dans des banlieues en difficulté, les centres sociaux vivent en direct les problématiques économiques, éducatives, culturelles des populations de leurs quartiers et particulièrement celles des jeunes. Pour tenter d'y répondre, les centres sociaux et leurs fédérations cherchent à tirer parti des divers dispositifs d'insertion et de cohésion sociale initiés par l'État, qui les incitent d'ailleurs à être directement ses relais. Pourtant, ils entendent que l'identification des problématiques et des moyens d'y répondre **soit faite avec les habitants**, voire soit même portée par eux, telle que, par exemple, la création de services de proximité, alliant besoins non pourvus et emplois d'insertion. Cette posture qui place les centres sociaux du côté de la demande sociale, tout en étant interface partenariale avec les pouvoirs publics, est soutenue par la CNAF dans ses circulaires de 1995. Elle est aussi largement débattue et confirmée lors du **Congrès des centres sociaux de Strasbourg en 1998**, à partir de l'interrogation « **Des habitants prennent l'initiative ?** », actualisant ainsi l'ambition déjà formulée au Congrès de La Rochelle de 1992 : « **Vivre ensemble la citoyenneté** ».

1896

1903

1910

1922

1957

1952

1947

1961

1971

1984
& 1988

2013

2000

1998